



COMMISSION DES COMPÉTITIONS

PROCES VERBAL N° 14 DU 04/02/2025
MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025
Validation par mail

SOUS LA PRESIDENCE : MME DAVESNE Madeleine

PRESENTS : MM. ANDRÉ Jean-Paul, BROGGI Hugo, CUBILLOS Marcelo, JARRY Gérard.

La commission tient à rappeler qu'elle est formée de bénévoles affiliés pour la majorité à des clubs. Pour des raisons d'équité, les membres affiliés à un club ne participent pas aux décisions de la commission lorsque leur club d'appartenance est visé par une décision.

I / ACCESSION INTERDISTRICT – U13

RCSC : Encadrant Monsieur ZAMPOL Damien - CFI U14 - 8 matchs sur 8

ESTAC : Encadrant Monsieur CAZE Alexandre - BMF - 9 matchs sur 9

MUNICIPAUX : Encadrant Monsieur RENAULT Benoit - CFI U10/U13 - 9 matchs sur 9

MORGENDOIS : Encadrant Monsieur DUCHAMP Adrien - CFI U10/U13 - 8 matchs sur 9

NOGENTAIS : - Encadrant Monsieur BOULLERAY Dimitri - BEF - 7 matchs sur 9

- Encadrant Madame MECHENENE Merbouha - Animatrice en remplacement de Monsieur BOULLERAY - 2 matchs sur 9

Situation du club de CHAMPAGNE ACADEMY :

- Attendu que ce club est nouvellement affilié
- Attendu que la première formation de CFI est programmée dans l'Aube le 19 février 2025 et qu'il n'y en a pas eu avant pour permettre au club de respecter les dispositions de l'article 10 .1 du règlement des championnats départementaux U12/U13

La commission décide :

- Au vu de la situation particulière du club de retenir l'équipe de CHAMPAGNE ACADEMY à l'accession en interdistrict sous réserve de l'inscription à la formation CFI du 19/02/2025 de Monsieur BOULACHEB Hamza, présent sur toutes les feuilles de match de la phase 1 et de sa réussite au diplôme correspondant. Si tel n'est pas le cas, l'équipe classée 7^{ème} au classement de D1 sera la remplaçante.
- De valider les 6 équipes classées aux 6 premières place du championnat U13 – D1 à l'accession en interdistrict.

Catégorie U13 – Interdistrict 10/52 – Centre de Gestion AUBE

- RCSC
- ESTAC
- MUNICIPAUX
- CHAMPAGNE ACADEMY FC
- FC MORGENDOIS
- FC NOGENTAIS

II / COMPOSITION DE LA POULE U13 – D1 - PHASE 2

La commission procède à la composition de la poule de D1

U13 – D1 – phase 2

Pour compléter la poule de D1 suite aux six accessions en interdistrict, la commission procède à :

- 6 accessions de D2 en D1 soit les 3 premiers des poules de D2 A et D2 B

Composition de la poule de D1 – Phase 2

| | |
|------------------------|---|
| Chartreux As 1 | 1 |
| Vaudoise Js 1 | 1 |
| Nord Aubois Es 1 | 1 |
| Pont Ste Marie As 1 | 1 |
| Romilly Champagne Fc 1 | 1 |
| Academy Fc 1 | 1 |
| Essor S.C. Du Melda 1 | 1 |
| Rosieres Os 1 | 1 |
| Saf 1 | 1 |
| Barrissoyes 1 | 1 |

Pour la Commission des Compétitions,

***La Présidente,
Mme DAVESNE Madeleine***

***Le Secrétaire,
M. JARRY Gérard***

Les décisions de la Commission des Compétitions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 2 (DEUX) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)